

Présents :

M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme HUMBLLOT - M. ROZE - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Absents excusés et procurations : Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. LAMBERT, Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLLOT, M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT, Mme CHOMPRET, M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. le Maire, Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme ROBERT, M. NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON, Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA.

Absent(s) : Néant.

Liste des points abordés

Délibération n°001 : Achat d'un manuscrit de 1768 relatif à l'histoire de Joinville : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cet achat.*

Délibération n° 002 : Acquisition de matériel de sécurisation : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette acquisition.*

Délibération n°003 : Approbation de la convention de partenariat sur le projet - le racisme n'est plus une option : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette animation.*

Délibération n°004 : Approbation avenant N° 2 convention portant création d'un partenariat en vue de la revitalisation du Bassin d'emploi Saint-Dizier : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cet avenant.*

Délibération n°005 : Convention de mise à disposition entre la Ville et la ligue du Grand Est de football - Stade Varinot : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.*

Délibération n°006 : Convention relative à l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le mur d'un particulier et l'hôpital de Joinville : *Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION d'approuver ces conventions.*

Délibération n°007 : Réhabilitation de l'Hôtel de ville : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.*

Délibération n°008 : Tarifs 2023 – rémunération gardien église et école de musique : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer la rémunération comme indiquée dans le tableau de la délibération.*

Délibération n°009 : Vente terrain pour aménagement : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente cession au profit du magasin LIDL.*

Délibération n°010 : Adhésion à l'association Sites et Cités remarquables de France : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette cotisation.*

Délibération n°011 : Contrat de collecte - tri et destruction de papiers avec l'association Le Bois l'Abbesse : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le renouvellement du contrat de prestation de services pour 2023.*

Délibération n° 012 : Déclaration annuelle de manifestations auprès de la SACEM : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette délibération.*

Délibération n°013 : Mise en place d'un parcours de santé : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.*

Délibération n°014 : Travaux de restauration du monument aux morts : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération et d'accepter le don de M. Denis CHAINEL.*

Délibération n°015 : Création d'un poste en CDI au grade d'attaché territorial : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la création de ce poste en CDI à compter du 1^{er} juillet 2023.*

Délibération n°016 : Ouverture de crédits d'investissement exercice 2023 - Budget ville : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à l'ouverture de ces crédits d'investissement.*

Délibération n°017 : Approbation de la Convention Partenaire plateforme accompagnement et de répit des aidants des personnes en situation de Handicap 52 - PFR PH52 : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.*

Délibération n°018 : Centre social - Convention d'objectifs et de financement de la caisse d'allocations familiales période 2023-2026 : *Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'agrément du centre social "Espace Vall'âges".*

Le détail complet de ces délibérations est consultable sur le site internet de la ville : <https://mairie-joinville.fr>.

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**

